



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse)
† (41-22) 338 91 11 – Télécopieur (Registre international des dessins et modèles industriels) : (41-22) 338 97 38
Messagerie électronique : intreg.mail@wipo.int – Internet : <http://www.OMPI.int>

ARRANGEMENT DE LA HAYE CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

Ratification de l'Acte de 1999 : Croatie

1. Le Gouvernement de la Croatie a déposé le 12 janvier 2004 auprès du Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), son instrument de ratification de l'Acte de 1999 de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels. L'Acte de 1999 entrera en vigueur à l'égard de la Croatie le 12 avril 2004.

2. La ratification par la Croatie de l'Acte de 1999 a eu lieu en même temps que l'adhésion de la Croatie à l'Acte de 1960 portant à 37 le nombre de parties contractantes à l'Arrangement de La Haye. Une liste des membres de l'Union de La Haye, indiquant la date à laquelle les parties contractantes sont devenues liées par l'Acte de 1934, l'Acte de 1960 et/ou l'Acte de 1999, est disponible sous les rubriques "Activités et services" et "Dessins et modèles internationaux" sur le site Internet de l'OMPI, à l'adresse suivante : www.OMPI.int.

Le 29 janvier 2004